N° 2024/001/016

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY** (pouvoir à Lionel **ARPIN**).

Secrétaire de séance : Christine **CLEMENT**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 13 février 2024.
Date de publication : 27 février 2024 au 27 avril 2024

****

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE

La dernière révision des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) a été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2016, puis actée par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016.

L'Hospice du Petit Saint-Bernard est un des sites touristiques et patrimoniaux majeurs du territoire de la Haute-Tarentaise. Actuellement, la communauté de communes gère, via une convention avec le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) du Petit Saint-Bernard, composé du Département de la Savoie et de la Région autonome du Val d'Aoste et propriétaire du site, un point d'information touristique et un espace muséographique.

La convention arrivant à échéance, un travail est en cours entre le GEIE et la Communauté de Communes relatif à la gestion du bâtiment de l'Hospice du Petit Saint-Bernard. Il est étudié la mise en place d'une convention entre la communauté de communes et le GEIE par laquelle la gestion de l'ensemble du bâtiment serait confiée à l'intercommunalité.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-016-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

.../...

Le conseil communautaire, lors de sa réunion en date du 26 janvier 2024, a approuvé la modification des statuts pour intégrer la gestion globale du site de l'hospice du Petit Saint-Bernard.

Les statuts actuels de la communauté de communes mentionnent la compétence « 6.4.3 Interventions en lien avec la compétence Tourisme - L'organisation et l'animation du point d'accueil et d'information des visiteurs dans l'Hospice du Petit Saint-Bernard ».

Afin de pouvoir prendre en charge dans des délais rapides une éventuelle gestion de l'ensemble de l'Hospice du Petit Saint-Bernard, au printemps 2024, il est proposé de modifier les statuts de la communauté de communes et de remplacer le libellé de la compétence susmentionné par « 6.4.3 Interventions en lien avec la compétence Tourisme - L'organisation, l'animation et la gestion de l'Hospice du Petit Saint-Bernard ».

Les communes membres de la CCHT sont invitées à délibérer pour approuver la modification des statuts avant d'être actée par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise telle qu'exposée ci-dessus concernant la gestion de l'Hospice du Petit Saint-Bernard
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les statuts modifiés et tout document afférent à ce dossier

Adoption à 15 pour et 1 abstention.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Christine CLEMENT

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-016-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024